

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Aujourd'hui quatorze Décembre deux mil quinze, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Député-maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. DIGEON, M.SUPPLISSON, Mme BUTOR, M. FONTENEAU, Mme DURY, M. MENARD, Mme GUITARD, M. MALET, Mme PARE, M. SILLET, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, M. TERRIER, Mme TICOT, M. DELANDRE, Mme LAJUS, Mme DENIS, Mme RIBEIRO, M. GUILLAUME, Mme DECHAMBRE, M. NOTTIN, Mme GABRIELLE, M. BELLABES, M. GRANDJEAN, M. PROFFIT.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné délégation de vote :

- Mme JEHANNET à M. DOOR
- Mme SCHWARTZ à Mme DURY
- Mme BABIN à Mme BUTOR
- M. MEUNIER à M. MENARD
- Mme PIQUET à M. NOTTIN
- M. VILAIN à Mme GABRIELLE

Excusé : M. JOSEPH

-=-=-

Mme RIBEIRO remplit les fonctions de secrétaire

-=-=-

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL
DU 30 NOVEMBRE 2015**
*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 30 Novembre dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires 2016 à partir du rapport introductif présenté par l'Elue aux Finances.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXERCICE 2016 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Afin de permettre le bon fonctionnement du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.), du Centre des Quatre Saisons, ainsi que certaines associations municipales, et notamment leur éviter des difficultés de trésorerie, le Conseil Municipal vote, au titre des subventions de l'Exercice 2016, les acomptes suivants :

◆ CHAPITRE 920-024-6574 - COMITÉ DES FÊTES	3 000 €
◆ CHAPITRE 924-402-6574 - USMM	47 500 €
◆ CHAPITRE 924-402-6574 - USM MONTARGIS FOOTBALL	15 000 €
◆ CHAPITRE 924-402-6574 - USM MONTARGIS HANDBALL.....	15 000 €
◆ CHAPITRE 924-402-6574 - USM MONTARGIS RUGBY.....	15 000 €
◆ CHAPITRE 924-402-6574 - CERCLE PASTEUR.....	15 000 €
◆ CHAPITRE 925-5201-65736 - C.C.A.S.....	130 000 €
◆ CHAPITRE 925-5201-6574 - LES AMIS DES QUATRES SAISONS.....	20 600 €

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**TRANSFERT DE PARTICIPATION SICAM, TRANSFERT DE CHARGES DU CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE,
TRANSFERT DE PARTICIPATIONS AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CANAL D'ORLÉANS,
TRANSFERT DE PARTICIPATIONS AU SIVLO**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-5 II 1^{er} alinéa,

Vu les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLETC) réunie les 15 Septembre 2015 et 26 Octobre 2015,

Le Conseil Municipal approuve les montants de transfert de charges concernant le SICAM, le centre médico-scolaire, le Syndicat mixte de gestion du canal d'Orléans et le SIVLO, tels qu'arrêtés par la CLETC des 15 Septembre et 26 Octobre 2015.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

**RAPPORTS ANNUELS DE L'AME SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - GESTION 2014**

Conformément à la Loi n° 95-101 du 2 Février 1995 et au décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports annuels de l'AME sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2014.

**RAPPORT ANNUEL DE L'AME SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DES TRANSPORTS URBAINS - EXERCICE 2014**

Conformément à la Loi n° 95-101 du 2 Février 1995 et au décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel de l'AME sur le prix et la qualité du service public des transports urbains pour l'exercice 2014.

APPROBATION DE LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DE TAXIS À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal approuve la création d'un service commun de taxis à l'échelle de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, étant précisé que, dans une première étape, l'objet de ce service commun se réduit à permettre à tous les taxis, ayant un droit de stationnement sur l'une des communes du territoire communautaire, de stationner en Gare de Montargis et d'y charger des clients.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

Mme GUITARD ne prenant pas part au vote.

**AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES BÉNÉDICTINES ET DES VOIES ADJACENTES : AUTORISATION
À M. LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS À VENIR**

Considérant la nécessité de procéder au lancement d'une consultation pour l'aménagement du carrefour des Bénédictines et des voies adjacentes, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

AMÉNAGEMENT DES RUES DU FOUR DIEU, GUDIN ET RAYMOND TELLIER : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ LOT 1

Afin d'intégrer des travaux d'eaux pluviales et d'installation de bornes et d'un réseau électrique pour leur alimentation, de bordures anciennes calcaires, d'accroches des jardinières sur le garde-corps du pont, et d'un réseau vidéo,

le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 en plus-value à passer avec la Sté EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS d'un montant de 71 594,85 € H.T. ce qui porte le nouveau montant du marché à 621 587,85 € H.T.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN ET À L'ÉCOLE MATERNELLE GIRODET : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS À VENIR

Considérant la nécessité de lancer une consultation dans le cadre d'une Procédure Adaptée selon entre autres les dispositions de l'article 28.1 du Code des Marchés Publics, pour la construction d'un restaurant scolaire,

D'une part au groupe scolaire Paul LANGEVIN afin de permettre aux élèves de déjeuner sur place et solutionner les contraintes logistiques importantes de mener les élèves vers un autre lieu de restauration ;
(Réalisation 1^{er} semestre 2016)

Et d'autre part, à l'école maternelle GIRODET afin d'augmenter la capacité d'accueil des élèves en un seul service ;
(Réalisation 1^{er} semestre 2017)

le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Adopté à l'UNANIMITÉ

3 ABSTENTIONS (M. VILAIN, Mme GABRIELLE, M. PROFFIT)

CRÉATION DE RESTAURANTS SCOLAIRES DES ÉCOLES PAUL LANGEVIN ET GIRODET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le soutien financier de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016, à hauteur de 35 % du coût des travaux de création de 2 restaurants scolaires, estimé à 738 500 € HT :

Groupe scolaire Paul Langevin	442 500 € HT
Maternelle Girodet	296 000 € HT

Adopté à l'UNANIMITÉ.

PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE PAUL LANGEVIN: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier de l'aide financière du Ministère de l'Intérieur, Le Conseil Municipal sollicite une subvention à hauteur de 30 % maximum du coût des travaux de création d'un restaurant scolaire et d'un préau à l'école Paul Langevin, estimé à 442 500 € HT.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

RÈGLEMENT DES FÊTES FORAINES

Considérant la nécessité d'encadrer l'organisation, la mise en place et la gestion des fêtes foraines, le Conseil Municipal adopte le règlement des fêtes foraines de la ville de Montargis.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

TARIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS SÉNIORS 2016

La Ville de Montargis organise différentes activités, gratuites ou payantes, à l'intention des retraité(e)s de Montargis. Ainsi, Le retraité a droit, à partir de 60 ans, à une participation gratuite par an parmi les activités « au choix » proposées et cela sans conditions de revenus. Dans la mesure des places disponibles, chacun peut, en outre, participer aux autres activités « au choix », en acquittant le tarif décidé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal fixe le tarif du programme d'activités « au choix » définies pour l'année 2016 comme suit :

- ⇒ 35 € pour l'Opérette
- ⇒ 47 € pour les autres activités
- ⇒ 58 € pour les invités seniors d'autres communes

Adopté à l'UNANIMITE

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

REVALORISATION DES TARIFS DU FOYER-RESTAURANT ÉMILE COUSIN

Le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés ci-dessous qui entreront en vigueur à compter du 1er Février 2016.

⇒ Tarif A (Retraités de plus de 60 ans de la commune, et Invités de moins de 16 ans)	5,25 €
⇒ Tarif B (Retraités de l'AME)	5,35 €
⇒ Tarif D (Retraités hors AME et Invités de + de 16 ans)	7,65 €
⇒ Tarif C (repas améliorés à la demande des personnes âgées)	10,35 €
⇒ Tarif L (Personnel Communal).....	5,80 €

BOISSONS :

⇒ Tarif G : Café, Infusion, Boissons	0,60 €
⇒ Tarif E : Alcools, Apéritifs	1,15 €

⇒ ANIMATIONS :

*Concours divers	5,85 €
*Bal	7,50 €
*Animation exceptionnelle	6,45 €

⇒ DEPLACEMENTS

*dans les limites de la Ville
(Aide à la mobilité pour venir au foyer ou effectuer des
démarches administratives)..... Gratuit

*sorties extérieures

Païement du tarif de la visite ou sortie et participation au
transport par tranche de 25 km..... 1,65 €

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
ET LE POLE SPECTACLE VIVANT DE L'AME**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre le Conservatoire à rayonnement communal et le pole spectacle vivant de l'AME, portant sur les quatre points suivants :

- 1- L'AME s'engage à réserver 50 places pour les élèves du Conservatoire pour 2 spectacles inscrits dans sa saison culturelle ;
- 2- Des actions pédagogiques seront menées conjointement (2 master class) ;
- 3- Chacune des parties s'engage à communiquer sur les actions culturelles de l'autre ;
- 4- La mise en place de tarifs préférentiels pour les élèves du Conservatoire sur une sélection d'événements organisés par l'AME.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE ET DÉLÉGATION AU
CENTRE DE GESTION DE L'ORGANISATION DES SÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

Le Conseil Municipal approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévu à l'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et décide de confier, par convention, au Centre de gestion du Loiret l'organisation des sélections professionnelles prévues à l'article 18 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, pour les grades de :

- 1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique
- 1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
- 1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

Adopté à l'UNANIMITÉ.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Jean-Pierre Door,
Député-maire de Montargis